

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1421^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 28 septembre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Lara (Costa Rica)</i>	1
<i>Discours de M. Vidal Zaglio (Uruguay)</i>	3
<i>Discours de M. Al-Sabah (Koweït)</i>	7
<i>Discours de M. Odaka (Ouganda)</i>	11
<i>Discours de M. Ilboudo (Haute-Volta)</i>	14
<i>Intervention du représentant de l'Iran</i>	17

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAQ
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. LARA (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]:
Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter tout d'abord mes félicitations très cordiales à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale et de formuler mes meilleurs vœux pour le plein succès de votre mandat; je suis en effet persuadé que votre compétence bien connue et vos qualités morales et intellectuelles garantissent à tous les peuples et à tous les gouvernements ici représentés l'impartialité dans la conduite des débats et la sagesse dans la solution de chacun des problèmes auxquels vous avez à faire face.

2. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre admiration sincère à Son Excellence M. Amintore Fanfani pour la manière brillante dont il a su mener à bien les travaux de l'Assemblée générale pendant sa vingtième session.

3. En cette époque vertigineuse de la vie des nations, où les événements les plus extraordinaires se succèdent, fournissant parfois des occasions de grande satisfaction aux hommes, lorsqu'il s'agit des progrès réalisés dans les arts et les sciences et de la maîtrise toujours plus grande qu'acquiert l'homme sur la matière, et, dans d'autres cas, provoquant l'angoisse et la préoccupation, lorsqu'il s'agit de graves menaces pour la paix, l'Organisation des Nations Unies représente pour l'humanité tout entière la meilleure et peut-être la seule espérance de trouver une voie sûre qui conduise l'humanité à des jours plus heureux et plus tranquilles.

4. En tant que représentant du peuple de Costa Rica en cette occasion remarquable, j'ai le devoir et le plaisir de rendre un hommage de reconnaissance légitime et mérité aux hommes d'Etat qui ont su voir loin et jeter les bases de cette vaste communauté

des peuples, alors même que n'avait pas encore cessé le sanglant sacrifice, en cette heure triste de l'histoire de l'humanité. Animés par l'idéalisme et la foi en la valeur profonde des hommes de toutes les races, de tous les continents, de toutes les couches sociales, ceux que l'on a appelés avec beaucoup de raison les "pères de la Charte" ont créé cet organisme au nom des peuples qu'ils représentaient, résolu — comme le dit le préambule de la Charte des Nations Unies — "à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites; à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

5. Ces nobles pensées sont l'incarnation des aspirations suprêmes des âmes nobles et doivent, telles un phare, guider les hommes en cette seconde moitié du XXème siècle; elles sont devenues déjà en bonne partie des réalisations concrètes: des conflits, qui, à d'autres époques, auraient infligé à l'humanité des souffrances indicibles, ont été résolus grâce aux délibérations et à l'action de cette assemblée de nations et de ses organes exécutifs; des peuples dont les désirs de liberté et d'indépendance étaient endigués sont parvenus à faire reconnaître leur souveraineté d'Etats libres, grâce à l'intervention et à l'aide des Nations Unies. Inspirées par la chaleur et la lumière des principes et des idéaux qui ont donné naissance à cette organisation mondiale, les nations les plus puissamment développées sur le plan économique et culturel offrent aujourd'hui l'appui de leurs ressources humaines, techniques et financières, afin que les communautés plus faibles trouvent la possibilité de renforcer leur économie et d'améliorer les conditions de vie de leurs populations.

6. Je voudrais à ce sujet ouvrir une parenthèse pour souhaiter, de la façon la plus chaleureuse, la bienvenue à la Guyane, cet Etat nouveau qui est venu prendre place dans notre communauté internationale. Nous sommes particulièrement heureux de recevoir un pays qui fait partie de notre continent et avec lequel nous espérons cultiver les relations les plus cordiales et développer une large coopération. Nos vœux les meilleurs s'adressent à cette jeune nation à laquelle nous souhaitons un avenir brillant.

7. Néanmoins, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs de la Charte dans toute la mesure où cela doit se faire. De sombres nuages continuent de menacer la paix du monde. Des hommes versent en-

core leur sang pour défendre leur liberté ou leur patrie, dans l'un ou l'autre hémisphère. L'humanité n'a pas encore su conquérir tous les bienfaits de la paix, et à l'ère spatiale, en ce siècle de progrès scientifiques et techniques plus extraordinaires et plus incroyables que jamais, l'esprit de l'homme n'a pas su s'élever jusqu'au niveau où le respect du droit d'autrui, la foi et la confiance dans les principes qui ont constitué les bases mêmes de notre organisation, constituent les éléments déterminants de l'existence.

8. Nous devons encore bien souvent, hélas, lutter les armes à la main pour la défense de la liberté et de la dignité humaine.

9. Nous n'avons pas su non plus, dans la mesure nécessaire, apporter aux peuples dans le besoin les moyens qui leur permettraient de jouir du minimum que le progrès des sciences accorde aux nations plus développées. La misère existe dans le monde; la faim existe chez bien des peuples de la terre. Dans un très grand nombre de communautés, les systèmes les plus élémentaires d'hygiène font encore défaut, l'analphabétisme reste un fléau qui, à notre époque de haute civilisation, n'a pas encore été supprimé, sinon en des régions très limitées.

10. L'Organisation des Nations Unies a encore beaucoup à faire. Il faut éteindre les incendies locaux avant que les étincelles qui en jaillissent risquent de produire une conflagration où périrait le monde entier. Il faut éviter que, là où existent des conflits qui ont été réprimés — qu'ils soient d'ordre racial, social, économique ou de souveraineté, n'éclate une conflagration nouvelle qui, plus tard, pourrait atteindre des proportions difficiles à imaginer. Cependant, il est nécessaire d'éviter cela sans méconnaître le moins du monde les principes fondamentaux qui servent de base solide à l'Organisation des Nations Unies. En condamnant du haut de cette tribune le caractère monstrueux de la guerre, nous ne pouvons ni ne devons oublier que la paix véritable n'existera pas sur terre si elle ne repose sur la justice envers les peuples et envers les hommes et sur le respect de la dignité humaine.

11. Mon pays, qui maintient une tradition solide de démocratie et de respect des droits de l'homme et qui, au long de son histoire, a réussi à vivre dans la paix, se permet de joindre sa voix à celles des grands chefs spirituels qui ont adressé un appel suprême à tous les peuples afin que, unissant leurs efforts et leurs volontés et laissant de côté tous intérêts secondaires, ils parviennent dans une action concertée à mettre fin au douloureux conflit du Vietnam dans des conditions qui garantissent à son peuple le libre exercice du droit d'autodétermination.

12. Le Gouvernement de Costa Rica a pris note avec grande satisfaction de l'intention déclarée du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'entreprendre des conversations qui pourraient aboutir à un règlement du conflit sur la base des accords de Genève de 1954 et 1962, ou d'une autre conférence que proposent d'organiser les nations d'Asie, et mon gouvernement se plaît à exprimer sa franche adhésion à cette ligne de conduite et au plan satisfaisant présenté à cette Assemblée par l'ambassadeur Goldberg

[1412ème séance] pour mettre fin au conflit du Vietnam.

13. Mais ce conflit n'est pas le seul qui divise les hommes. Les événements de la dernière guerre et les séquelles qu'elle a laissées ont divisé des peuples et des nations qui, autrefois, constituaient un seul Etat et qui souhaitent maintenant la réunification. Nous ne pouvons ni ne devons demeurer indifférents devant de telles situations, qui pourraient être, à l'avenir, des sources de conflits dangereux. Les peuples ont des aspirations collectives, qui méritent autant de respect et de considération que les forces spirituelles des hommes libres. Nous ne pouvons, sans agir au mépris des principes fondamentaux du droit des gens, continuer de fermer les yeux devant ces situations équivoques.

14. La Charte de San Francisco prévoit des moyens pacifiques capables de conduire à la réunion de ces peuples et l'Organisation des Nations Unies a toute l'autorité morale nécessaire pour entreprendre les démarches qui pourraient mener à cette fin. Je songe notamment aux problèmes de l'Allemagne et de la Corée. Nous devons faire des efforts pour que, dans l'exercice du droit fondamental de libre détermination, l'Allemagne, pays si cultivé, aujourd'hui divisé et en partie occupé, résolve le problème de sa réunification et pour qu'elle entre dans le concert des nations afin de contribuer au maintien de la paix et à la réalisation des autres nobles idéaux de notre organisation. Nous ne devons pas épargner nos efforts pour obtenir que le peuple coréen, dont la tradition culturelle est si ancienne, puisse, dans un proche avenir, réaliser l'union de son peuple et de son territoire pour former de nouveau un seul pays capable de développer tout son potentiel de ressources matérielles et spirituelles. Le droit de libre détermination appartient à tous les peuples et ne doit pas être refusé à ceux qui se trouvent privés du plein exercice de leur nationalité.

15. Notre objectif est la paix et doit être la paix, base indispensable et seul moyen de mettre fin à la misère et d'élever le niveau de vie des peuples du monde écrasés aujourd'hui par la faim, l'incompréhension, l'intolérance et l'absence de justice sociale.

16. Dans le même ordre d'idées, nous sommes toujours préoccupés par le problème social et politique, chaque jour plus aigu, créé par la politique d'apartheid que le Gouvernement sud-africain continue d'imposer et de renforcer. Le Costa Rica a travaillé avec dévouement et conviction au Comité spécial sur la politique d'apartheid en Afrique du Sud et il tient à dire, une fois de plus, combien il réproouve totalement cette politique et la doctrine qui l'inspire; il tient à exprimer l'espoir que cette source de discorde et de malaise disparaîtra bientôt pour la satisfaction et la tranquillité des nations éprises de paix.

17. Ma délégation estime que c'est pour l'homme un droit essentiel que de recevoir un traitement égal à celui de ses semblables et que c'est un droit pour les différentes nationalités de conserver leur identité et de maintenir leurs coutumes et leurs traditions, sans que l'on puisse trouver la moindre justification aux mesures législatives ou politiques — vestiges

d'époques passées et fort heureusement dépassées dans l'histoire sociale — qui refusent ces droits à des minorités.

18. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à favoriser toutes mesures tendant à renforcer la reconnaissance et la sauvegarde de ces droits, comme de tous les autres droits de l'homme, et nous espérons qu'elle retiendra la proposition de mon pays^{1/} en faveur de la création d'un poste de haut-commissaire ou d'un tribunal collégial qui aura pour mission de veiller au respect et à la garantie des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui ont trait à cet aspect essentiel de la vie sociale.

19. Un autre domaine d'activité des Nations Unies, dans lequel l'effort collectif ne doit pas faiblir, est l'aide au développement économique des communautés du monde. Les limites de sa population et de ses ressources ne permettent pas au Costa Rica de participer, sinon dans une très faible mesure, aux efforts financiers qu'exigent les vigoureux programmes locaux ou nationaux de développement, programmes qui doivent être poursuivis dans une action commune, totale ou partielle, pour apporter aux habitants des régions les plus éloignées les bienfaits de la culture, du progrès social et du développement économique. En outre, dans le cadre de ces limites et suivant les idéaux de la Charte de San Francisco et d'autres documents qui l'ont précédée ou complétée, mon pays a appliqué, avec l'aide des nations amies, ces nobles principes en apportant chaque jour un peu plus de bien-être à sa population, et il espère qu'en 1969 il pourra célébrer le centenaire de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, faisant disparaître entièrement l'analphabétisme de la totalité du territoire national.

20. Je ne veux pas terminer cette brève intervention sans adresser un appel chaleureux et respectueux aux pays de notre continent, aujourd'hui éloignés pour des raisons diverses, pour qu'ils résolvent leurs différends dans un esprit de compréhension, et animés de l'objectif louable de contribuer à l'avènement d'une ère de tranquillité et d'harmonie dans ce monde troublé. Je ne voudrais pas non plus terminer sans adresser à notre éminent Secrétaire général, U Thant, un appel pressant et sincère pour qu'il réponde au vœu unanime et continue à assurer les fonctions qu'il a remplies avec tant de dignité et d'efficacité. Les vertus de justice, de sagesse et de prudence qui sont les siennes nous permettent de compter que notre organisation saura ainsi poursuivre la tâche ardue de rechercher le bonheur des peuples par la voie de la paix.

21. M. VIDAL ZAGLIO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir été élu à si juste titre, et vous dire ma confiance dans le succès avec lequel vous exercerez vos fonctions en nous conduisant vers la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies, qui seuls peuvent assurer, aujourd'hui comme hier, les conditions de paix et de sécurité

indispensables pour que l'homme puisse envisager l'avenir sans crainte ni angoisse.

22. Je voudrais également exprimer, toujours au nom de mon gouvernement, la reconnaissance que nous devons à M. Fanfani qui a présidé l'Assemblée générale à sa vingtième session avec l'autorité et l'efficacité que nous nous plaignons tous à lui reconnaître.

23. Je voudrais en outre, en cette occasion, me conformer au désir de mon gouvernement en souhaitant la bienvenue à un nouvel Etat Membre, pays frère d'Amérique, la Guyane, qui, en se joignant au concert des pays libres, est devenue également Membre de notre organisation, événement que nous célébrerons avec grande joie.

24. Un an après la session de l'Assemblée générale qui a été marquée par la commémoration du vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [1347ème séance] et au cours de laquelle nous avons affirmé solennellement et unanimement notre volonté de paix et entendu les nobles paroles du Souverain Pontife qui, en un message inoubliable, a lancé un appel à la conscience universelle pour que s'instaure un climat international de paix et de sécurité qui fasse uniquement place à la collaboration et au progrès et d'où soient éliminés à tout jamais l'agression et la violence, la situation mondiale, dont l'état de crise constant inquiète tous les peuples, ne s'est améliorée en rien, encore que dans certains cas on ait abouti à des solutions positives.

25. Ainsi, apportant une contribution pleine d'enseignement et démontrant que le dialogue est le meilleur moyen d'amener les hommes à se comprendre, deux pays frères, l'Inde et le Pakistan, ont donné l'exemple de ce que peut la volonté de paix lorsqu'on lui donne une application réelle et que l'on recherche l'entente par l'entremise des organisations internationales. On a ainsi évité l'éventualité d'un nouvel et inutile affrontement armé. L'Uruguay rend hommage aux Gouvernements et aux peuples du Pakistan et de l'Inde pour l'exemple positif qu'ils ont donné à la communauté internationale.

26. Citons aussi les événements qui se sont produits en Amérique, terre bénite où nous vivons et où, malgré tous les problèmes économiques et sociaux qui se posent, règnent la paix et la volonté de collaboration et où l'on assiste à une action conjointe qui vise à prévoir l'avenir sous forme d'effort de solidarité, en essayant d'améliorer le système régional qui n'est pas seulement conçu comme une organisation continentale permettant d'atteindre les objectifs de paix et de sécurité énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais aussi comme un moyen de parvenir à l'intégration économique, de susciter la collaboration dans tous les domaines et de faire progresser les pays d'Amérique afin d'assurer à l'homme un avenir libre, digne et heureux.

27. Dans une telle perspective, il convient de signaler la création du Parlement latino-américain, lieu propice à l'intégration continentale et où, par l'intermédiaire de leurs représentants, les peuples peuvent faire entendre leur voix.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 98 de l'ordre du jour, document A/5963.

28. En 1966, il s'est produit un autre événement encourageant en Amérique. La crise de la République Dominicaine a été surmontée, le peuple ayant librement exprimé sa volonté par l'exercice du suffrage.

29. L'Uruguay a, en son temps, clairement adopté une position non interventionniste qu'il confirme aujourd'hui. Les faits postérieurs à avril 1965 prouvent que la thèse soutenue était fondée et que l'on a eu raison de ne compter que sur la conscience et la volonté du peuple pour résoudre ce problème.

30. Notre gouvernement n'estime pas que l'expérience que nous avons subie nous autorise à apporter des modifications ou des réserves au principe de la non-intervention que l'Assemblée générale a consacré dans sa résolution historique 2131 (XX) du 21 décembre 1965, principe valable pour tous les continents et qui n'est pas incompatible avec l'action internationale lorsque celle-ci est juridiquement et politiquement appropriée.

31. Mon gouvernement juge opportun de souligner — aux fins de l'harmonie à l'intérieur du continent américain — l'affirmation judicieuse et catégorique qu'elle contient, à savoir que "... tous les Etats doivent [aussi] s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées, subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat".

32. Mais les exemples concrets de cas où la situation peut être jugée meilleure que l'année dernière sont tout compte fait trop peu nombreux pour que l'on puisse dresser un tableau optimiste de la situation internationale.

33. Nous continuons à vivre dans un monde en perpétuel état de tension où existent des cas de guerre localisés qui mettent en danger la paix mondiale, la paix étant indivisible puisque dans le monde d'aujourd'hui il n'est pas de problème international important qui puisse nous être étranger ou indifférent.

34. L'Uruguay est, du point de vue superficie, le pays le plus petit de la partie sud du continent américain. Il ne possède pas de grandes richesses minières. Son économie dépend en grande partie de l'écoulement de sa production agricole. Sa présence en ces lieux correspond apparemment à la simple représentation d'un pays pauvre et petit. Apparemment, disons-nous, parce que notre pays peut s'enorgueillir de l'immense richesse que représente le fait d'être un exemple de pratique authentique de la démocratie représentative, de bien-être social, d'exercice le plus large des libertés civiques et de loyale collaboration internationale.

35. L'Uruguay joint à une immuable tradition de paix son adhésion sincère et totale à l'œuvre des Nations Unies car il est convaincu que la misère, la faim, l'analphabétisme, la haine, le culte excessif de la grandeur nationale et la volonté immodérée de puissance sont plus dangereux aujourd'hui pour la paix que les divergences idéologiques ou politiques qui séparent les Etats Membres.

36. Mon pays ne veut pas d'un monde caractérisé par l'affrontement irréductible de deux groupes op-

posés qui maintiennent l'humanité dans une paix précaire reposant sur la retenue qu'inspire la terreur atomique. Malgré tous les problèmes complexes et toutes les difficultés que cela entraîne, nous aspirons à une paix active et créatrice fondée sur le droit et la collaboration internationale et sur la conviction que sans une telle collaboration réunissant des Etats dotés de régimes différents en vue d'un effort commun de paix et de progrès économique et social, rien de grand ni de permanent ne peut être créé.

37. Sans égalité souveraine des Etats, sans acceptation totale de la primauté du droit international pour toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles, il ne saurait y avoir de paix réelle.

38. Ainsi, pénétré de ces idées et nous inspirant de l'exemple, dont nous nous enorgueillissons, de notre réalité politique et de notre conduite internationale, nous avons, de cette tribune — et cela à plus d'une occasion, dans le présent comme dans le passé —, élevé la voix pour demander énergiquement que la paix mondiale soit définitivement assurée.

39. En l'occurrence, nous voudrions, en joignant notre voix à d'autres voix tout aussi nobles et inspirées, souligner le grave et immense danger que le monde court actuellement.

40. C'est avec une profonde émotion que nous avons lu la récente encyclique Christi Matri Rosarii de Sa Sainteté Paul VI dans laquelle, après avoir réitéré les idées qu'il avait exprimées dans son allocution du 4 octobre 1965 devant l'Assemblée [1347ème séance], Sa Sainteté s'exprime ainsi:

"C'est maintenant qu'il faut régler les conflits, serait-ce avec quelque inconvénient et quelque désavantage, car plus tard il faudra bien qu'ils soient réglés, non sans peut-être d'énormes dommages et des désastres, dont, pour le moment, nul ne peut même imaginer l'horreur. La paix à établir doit être cependant basée sur la justice et la liberté, et donc respecter les droits des hommes et des communautés, autrement elle sera précaire et instable."

41. Comment, d'autre part, ne pas rappeler à cet égard les observations empreintes d'une sincère inquiétude que le Secrétaire général — à qui j'exprime publiquement une fois de plus le vœu du Gouvernement uruguayen de ne pas le voir abandonner sa charge — a formulées dans l'admirable introduction à son rapport annuel en donnant cette analyse pessimiste, mais objective et pénétrante, du moment présent:

"La situation politique internationale ne s'est pas améliorée. Les nuages accumulés sur le Viet-Nam se sont étendus et sont devenus plus menaçants. Le grave conflit ouvert entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire s'est apaisé, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, mais, ailleurs dans le monde, les tensions se sont aggravées et la violence a fait éruption. Les armements nucléaires comme les armements classiques se sont considérablement accrus. Il n'est guère survenu de changements qui puissent faire espérer un avenir meilleur aux êtres qui occupent ces deux tiers du monde où la misère, la maladie, l'ignorance

et l'impossibilité d'améliorer son propre sort sont les réalités les plus manifestes de la vie quotidienne. Pour ce qui est des problèmes qui se posent depuis longtemps, tels que la situation en Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain et en Rhodésie du Sud, et en ce qui concerne des différends de longue date comme ceux de Chypre et du Moyen-Orient, les déceptions l'ont emporté sur les changements encourageants.

"Ce sont là des conditions qui, si elles soulignent fortement la nécessité de l'ONU, ne permettent guère à l'Organisation, en revanche, de mener l'action la plus efficace dont elle est capable.

"D'une manière générale, les grandes puissances, comme l'indiquent les positions adoptées par elles à l'ONU, ne se sont pas montrées, durant cette période, capables de s'élever au-dessus des soupçons, des craintes et des méfiances que leur inspirent leurs idéologies différentes et l'idée différente qu'elles se font de l'intérêt bien conçu du reste du monde; les nations riches n'ont pas su se hisser au-dessus de leur préoccupation de maintenir leur propre prospérité, ni les nations pauvres se dégager du poids mort de leur misère chronique et de leurs structures sociales anachroniques." [A/6301/Add.1, p. 1.]

42. C'est en ces termes que le Secrétaire général a dressé le tableau de la situation mondiale.

43. Pour l'Uruguay, la poursuite du conflit du Viet-Nam est, comme U Thant l'a également affirmé dans sa lettre du 1er septembre^{2/}, un reproche constant adressé à la conscience de l'humanité.

44. Assurément, aucune autre génération autant que la nôtre n'a eu, dans l'histoire, de responsabilité semblable à celle que nous avons à l'égard de l'humanité tout entière. Car il faut se rendre compte que nous savons tous exactement que cette lutte qui se livre et que nous semblons vouloir ignorer peut être le prélude d'une guerre générale et d'une éventuelle conflagration atomique. Nous sommes donc en train de faire l'essai de notre propre extermination.

45. Les hommes de notre temps savent avec certitude qu'une lutte de cette nature provoquerait leur destruction et leur élimination totale.

46. L'Organisation des Nations Unies ne saurait rester indifférente devant cette guerre chaque jour plus grave et plus dangereuse.

47. Il faut mettre fin à la douloureuse guerre du Viet-Nam. L'opinion publique universelle exige la solution de ce long conflit sanglant dont la prolongation peut, je le répète, avoir des conséquences irréparables.

48. La plus grande richesse du sol sur lequel se déroule le conflit, la terre d'un peuple millénaire dont l'existence remonte au fin fond de l'histoire, a été pratiquement détruite. La jeunesse, espérance et avenir du pays, est liquidée avec une haine féroce. Ses membres meurent de part et d'autre pour des raisons qui leur sont étrangères en utilisant des

armes qui leur sont fournies par des puissances étrangères.

49. Qu'attend le monde pour agir face à ce conflit effrayant qui s'aggrave de jour en jour et à un Viet-Nam martyr? Sans doute pouvons-nous nous poser comme Schiller la question: "Le bonheur régnera-t-il jamais sur cette terre?"

50. Cette paix nécessaire à laquelle le monde aspire et que mon pays réclame ne peut de toute évidence résulter uniquement de la reconnaissance du triomphe de la subversion et des attitudes agressives. Le dialogue et la négociation sont indispensables et inévitables. Nous croyons qu'en y recourant et en reconnaissant les principes fondamentaux du droit et de la justice internationale il est possible d'obtenir une paix négociée qui soit en même temps équitable et digne. La possibilité d'une négociation immédiate et sans condition préalable peut se concrétiser s'il existe réellement une sincère volonté de paix.

51. Le monde souhaite ardemment que les deux grandes puissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ne se bornent pas aux déclarations vigoureuses et nettes qu'ils font à cette tribune et à leurs autres déclarations de portée universelle, mais suscitent par des attitudes valables et des actes plus significatifs que des paroles, les événements qui assureront au peuple asiatique éprouvé la paix dont il a besoin pour recommencer une vie que le fléau de la guerre a contrariée pendant tant d'années, former les nouvelles générations d'hommes qui devront assurer son avenir et enlever le fer de la terre martyrisée pour y tracer les sillons dont sortiront de nouveau les récoltes.

52. Nous considérons le discours que M. Goldberg a récemment prononcé, au nom des Etats-Unis, devant l'Assemblée [1412ème séance] comme une contribution importante à la solution du conflit, étant donné qu'il a déclaré que son pays était prêt à négocier sans condition préalable.

53. Voilà comment nous voyons la situation présente. Il est incompréhensible que l'on ne négocie pas immédiatement la paix et que l'on reste sourd aux appels angoissés de l'humanité tout entière tandis que se poursuit une guerre qui ne résout rien et qui entraîne inévitablement l'aggravation des problèmes actuels.

54. Cette question ne peut manquer de susciter l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies et ne peut échapper à sa compétence. Bien qu'il y ait à ce conflit des parties qui ne sont pas membres de l'Organisation, l'Uruguay forme des vœux et adresse un appel fervent pour que l'ONU pousse à la recherche d'une solution pacifique, démontrant ainsi que tous ses Membres sont animés d'une ferme volonté de paix et que ses buts et principes de portée universelle doivent être respectés si l'on veut mettre fin à tout conflit mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

55. Nul ne peut douter de l'intérêt, je dirai même de la nécessité, de voir l'ONU parvenir à une véritable universalité et représenter tous les Etats et tous les peuples. Qui peut douter en effet de l'intérêt qu'il y a à ce que la Chine continentale

^{2/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1966, document S/7481.

avec ses 700 millions d'habitants soit admise à l'ONU et y fasse entendre sa voix?

56. Mais, malgré cela, le fait est qu'il n'est pas possible aujourd'hui de songer à la possibilité d'admettre un Etat qui non seulement a démontré qu'il n'était pas épris de paix, condition qu'exige l'Article 4 de la Charte, mais encore a renié publiquement les buts et principes de l'Organisation et continue de le faire. Tant que la Chine continentale ne se montrera pas désireuse de s'acquitter loyalement et de bonne foi des obligations internationales que lui impose la Charte, il ne sera pas possible de l'admettre à l'ONU quelle que soit la formule juridique adoptée pour inscrire la question de son admission à l'ordre du jour.

57. Pour clarifier la situation, il convient de signaler d'ailleurs que l'ONU n'est pas saisie d'une demande d'admission formulée par le Gouvernement de Pékin et que si l'on tient strictement compte des principes juridiques applicables, on peut se demander si l'ONU est compétente pour traiter, de sa propre initiative, de la question de la légitime représentation de la Chine à l'ONU.

58. A d'autres égards, nous dirons que la décolonisation, œuvre qui vise à assurer la libre détermination de tous les peuples, a été un des chapitres les plus réussis de l'histoire des Nations Unies.

59. La résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, résolution historique à l'application de laquelle mon pays s'est constamment attaché à contribuer, a permis d'éliminer presque complètement le colonialisme politique qui, il y a quelques années encore, assombrissait de vastes régions du monde.

60. Mais l'œuvre des Nations Unies à cet égard est non seulement inachevée mais encore complexe et difficile.

61. La lutte pour la liquidation totale de l'oppression colonialiste et pour la cessation de la politique néfaste et condamnable de l'apartheid doit se poursuivre.

62. L'Uruguay estime notamment qu'il faut trouver une solution à la lamentable et dangereuse situation qui existe dans le Sud-Ouest africain.

63. Nous ne pouvons nous empêcher d'avouer, à cet égard, que l'arrêt que la Cour internationale de Justice a rendu le 18 juillet dernier nous a étonné et attristé.

64. Se fondant sur des considérations juridiques qui, à notre avis, sont profondément erronées, la Cour a, pour des raisons formelles, repoussé la demande de l'Ethiopie et du Libéria, permettant en fait, dans l'immédiat en tout cas, à l'Afrique du Sud de continuer à exercer sans contrôle son mandat sur le Sud-Ouest africain. Cet arrêt regrettable ne modifie pas néanmoins les conclusions auxquelles la Cour était parvenue dans ses avis consultatifs et dans l'arrêt qu'elle avait rendu en 1962 quant au fond de la question. L'Uruguay estime donc — et sa délégation se prononcera plus particulièrement sur ce point lorsqu'il viendra en discussion — que l'ONU doit continuer à analyser le problème afin de prendre des décisions qui, conformément au droit et à la justice, permettront de concrétiser réellement les principes objectifs

de l'Organisation pour ce qui est de mettre fin au colonialisme, à l'oppression et à toute politique de discrimination raciale dans le Sud-Ouest africain.

65. La question de la Rhodésie du Sud a vivement préoccupé les Nations Unies ces dernières années surtout depuis la crise que l'actuel régime minoritaire de la Rhodésie du Sud a provoquée en octobre dernier par sa déclaration unilatérale d'indépendance.

66. L'Uruguay a soutenu à maintes reprises devant les différents organes de l'ONU le droit à la libre détermination et à l'indépendance de la Rhodésie du Sud tout entière, en s'opposant à tout système politique fondé sur la discrimination raciale et ne représentant pas réellement la majorité de la population.

67. Au Conseil de sécurité [1261ème séance], la délégation uruguayenne, qui ne se dissimulait pas la gravité d'une telle démarche, a soutenu que les dispositions prises n'avaient pas donné les résultats escomptés et que, par conséquent, le moment était venu de prendre, contre le régime de Salisbury, dans le cadre du chapitre VII de la Charte, certaines mesures obligatoires de caractère économique représentant un effort sérieux et résolu qui permette au peuple de la Rhodésie du Sud de devenir maître de son propre destin.

68. Quant à la question des îles Falkland (Malvinas) et celle de Gibraltar, l'Uruguay a défini clairement sa position tant au Comité des Vingt-Quatre qu'à l'Assemblée générale lors de sa dernière session, et il tient à exprimer sa satisfaction de voir que les négociations recommandées par l'ONU ont été entamées afin de trouver une solution amiable à ces deux problèmes.

69. La politique de paix de l'Uruguay et la conviction que tout conflit, même localisé géographiquement, entraîne un danger pour la paix mondiale nous font souhaiter une solution définitive et pacifique aux problèmes du Proche-Orient qui permette la coexistence harmonieuse et le progrès de tous les Etats aux peuples desquels mon pays est uni par des liens spéciaux d'amitié et de coopération.

70. La lutte pour l'établissement d'un système international qui assurerait à tous les hommes, quelles que soient leur race, leur idéologie politique ou leur religion, la reconnaissance ou la jouissance de leurs droits individuels, doit se poursuivre sans relâche.

71. L'une des principales sources de préoccupations pour notre pays, qui est un Etat de conception laïque, c'est la persécution manifeste de l'homme pour ses idées religieuses, qui sévit malheureusement en divers points de la planète. Notre Etat qui, en tant que tel, ne professe aucune religion, autorise la pratique de toutes les religions et, par conséquent, il ne conçoit pas que l'on persécute dans le monde des hommes qui consacrent à leur foi le meilleur de leur conscience, de leur esprit et de leur âme.

72. Nous savons tous que l'on enterre croix et symboles, que l'on cherche à effacer le visage de Jésus, que l'on ferme les synagogues ou que l'on prétend interdire les mosquées ou d'autres lieux de culte, mais il n'est pas de force humaine capable d'étouffer l'un des sentiments les plus sublimes que puisse

éprouver l'homme, le symbole de sa foi, qui est peut-être la plus grande espérance dont puissent être animés, et cela indistinctement, tous les habitants de la terre, qu'ils soient pauvres ou riches.

73. L'Uruguay ne cessera donc de protester contre les formes de persécution religieuse et contre toutes les tentatives de fermeture des lieux de culte.

74. Mon pays, qui a pris part à toutes les initiatives visant à la réalisation de ces buts et qui s'est employé à préparer l'Année internationale des droits de l'homme qui sera célébrée en 1968, contribuera par ses déclarations et par son vote dans cette assemblée à tout ce qui dans ce domaine représentera un progrès positif et certain.

75. La lutte contre la pauvreté, qu'il s'agisse des Etats ou des individus, doit prendre un nouvel élan si l'on veut amener les Etats à collaborer sur le plan économique, établir des prix équitables pour des matières premières et instaurer un courant international d'échanges commerciaux fondé sur l'équité et non sur la spoliation. Les ressources inimaginables que l'on affecte actuellement à la fabrication d'armes de destruction quasiment diaboliques — par suite de l'échec des initiatives prises en vue du désarmement et de la rivalité dans le domaine des activités spatiales, laquelle n'est, dans bien des cas, qu'un prétexte pour perfectionner et accroître les moyens de destruction de l'homme — devraient, jointes aux puissants moyens qu'offrent la science et la technique modernes, servir surtout à favoriser le développement économique d'une humanité qui comprend que nul ne peut, en quelque lieu de la planète que ce soit, se sentir en sécurité et heureux sachant que des centaines de millions d'hommes manquent de logis, de nourriture et de tout espoir dans un avenir digne.

76. Pour finir, je remercie cet auditoire si distingué de l'occasion qui m'a été donnée d'exprimer les sentiments, les opinions et les pensées de mes compatriotes concernant les questions de politique internationale. Mais ce ne sont justement pas nos déclarations personnelles, aussi grands que soient nos efforts pour traduire les inquiétudes de notre gouvernement et de notre pays, qui peuvent refléter avec le plus d'exactitude tout ce qui, à ces égards, a laissé des marques profondes, ouvrant le sillon et traçant les orientations uruguayennes.

77. Les paroles pleines de sagesse auxquelles les siècles ont fait écho lorsque Héraclite d'Ephèse a soutenu que les plus belles harmonies étaient faites de dissonances s'appliquent en l'occurrence.

78. L'Uruguay réitère ses déclarations en faveur de la paix, du respect des droits de l'homme, de la politique de non-intervention et de l'exercice le plus large du droit d'autodétermination des peuples et souhaite que ses représentants puissent dire une fois pour toutes à leur retour dans leurs foyers qu'en cette occasion, à cette assemblée, cette année, les rêves et les espoirs des auteurs de la Charte de San Francisco ont été merveilleusement concrétisés.

79. M. AL-SABAH (Koweït)^{3/}: Monsieur le Président, c'est avec le plus vif plaisir que je vous adresse mes félicitations les plus chaleureuses et celles de mon gouvernement et de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

80. Etant donné les relations fraternelles qui unissent traditionnellement nos deux pays, je suis fier de voir présider notre Assemblée générale par un fils éminent de notre propre région, région connue pour sa vieille culture et sa vieille civilisation. Il y a là une preuve que les nations qui ont créé une grande culture et une grande civilisation continuent à notre époque, comme dans leur illustre passé, à jouer un rôle positif et dynamique dans l'histoire et dans l'édification de la paix et de la sécurité conformément au droit et à la justice.

81. Nous sommes persuadés que votre talent, votre expérience, votre sagesse et la solidité de votre jugement, ainsi que la profonde compréhension que vous avez de la vie politique, économique et sociale dans la communauté internationale permettront à l'Assemblée générale de surmonter pendant la présente session ses difficultés actuelles, d'étendre la coopération internationale dans les domaines économique et social et de trouver des solutions aux différends politiques qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

82. Je voudrais aussi féliciter notre Président sortant, M. Fanfani, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la vingtième session, malgré un ordre du jour si surchargé de questions léguées par la dix-neuvième session; il a été un modèle de fermeté et de patiente habileté. Nous lui adressons nos éloges et notre gratitude ainsi que nos meilleurs vœux de succès.

83. Je désire féliciter la Guyane pour son admission dans notre organisation. En faisant entrer la Guyane dans notre famille internationale, les Nations Unies font un pas de plus vers la réalisation de leurs objectifs. Je voudrais également dire combien nous admirons l'intégration qui s'effectue dans l'harmonie chez un peuple auquel nous adressons nos meilleurs vœux de progrès, de stabilité et de prospérité.

84. C'est pour nous une grande source de satisfaction que les circonstances qui avaient empêché l'Indonésie de participer aux activités des Nations Unies durant une brève période aient pris fin. Nous espérons que cette grande nation d'Asie reprendra bientôt son rôle de champion des principes du droit, de la justice et de la paix au sein de notre organisation mondiale.

85. La décision du Secrétaire général de ne pas accepter le renouvellement de son mandat cause à notre Organisation de graves préoccupations, car sa décision n'affecte pas seulement sa personne, mais aussi le destin des Nations Unies, d'autant plus que l'Organisation est déchirée par le conflit entre les grandes puissances, qui poursuivent leur guerre froide au préjudice de la majorité des Etats Membres.

^{3/} M. Al-Sabah s'est exprimé en arabe. Le texte ci-dessus est une traduction d'une version anglaise remise par la délégation.

86. L'attachement du Secrétaire général aux principes et aux idéals des Nations Unies s'harmonise avec les sentiments des petites nations, qui voient dans l'Organisation le principal rempart de leur paix et de leur sécurité. En agissant selon ce que sa conscience lui dictait, le Secrétaire général a mis le monde en garde contre les dangers que comporte pour l'Organisation la situation internationale actuelle. En tant que petit pays, nous considérons les grandes puissances comme les principaux responsables de la protection des Nations Unies; il leur incombe donc de collaborer avec les autres pays pour permettre à l'Organisation de remplir sa noble tâche.

87. Le Secrétaire général nous a rappelé que nous avons le devoir de sauver les Nations Unies. Le Koweït est pleinement conscient de ses responsabilités et voudrait saisir cette occasion pour demander à tous les Etats membres qu'ils fassent leur devoir à cet égard. Le Koweït comprend les raisons qui ont motivé la décision du Secrétaire général et tient à l'assurer de son appui lorsqu'il exprime l'anxiété qui règne aujourd'hui au sein de l'Organisation.

88. En ce moment, l'Organisation aurait le plus grand besoin d'un homme aussi doué qu'U Thant, d'un homme ayant un sens élevé de ses responsabilités, un homme qui se consacre à défendre les valeurs humaines et qui aime son prochain. Nous avons fait connaître à U Thant le point de vue du Koweït; nous avons appuyé la délégation qui, au nom d'un groupe asien, lui a adressé un appel pour essayer de le faire revenir sur sa décision. Nous nous engageons à donner notre appui le plus chaleureux à toute mesure que pourra prendre l'Assemblée générale pour renforcer l'Organisation, en rehausser le prestige et lui permettre de mieux s'acquitter de ses devoirs.

89. La paix et la sécurité internationales sont menacées par les forces du mal. La grande œuvre de construction et de développement est mise en danger par la convoitise, l'égoïsme et la destruction. La tragédie du monde aujourd'hui, c'est que les pays pauvres et en voie de développement sont victimes de l'injustice, de l'exploitation et de la politique d'apartheid pratiquées par les puissances coloniales. La population autochtone africaine de la Rhodésie du Sud est victime d'une telle politique scandaleuse.

90. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions [2012 (XX), 2022 (XX) et 2024 (XX)] conformes aux exigences du droit et de la justice. Il convient de se demander dans quelle mesure ces résolutions ont contribué à résoudre le problème. Jusqu'ici le plan impérialiste prémédité, qui visait à annuler l'effet de ces résolutions et à les priver de toute efficacité, a réussi. Ainsi le peuple du Zimbabwe n'a rien obtenu; aucun progrès n'a été réalisé et la minorité étrangère conserve sa mainmise sur le pouvoir et demeure l'arbitre des destinées de la population autochtone.

91. La question de la Rhodésie reste en discussion aux Nations Unies et attend toujours une solution pacifique. La minorité qui a usurpé le pouvoir

continue de défier les Nations Unies, et la population de ce pays a le droit d'être convaincue que, si les moyens pacifiques échouent, il existe d'autres méthodes. Les nations éprises de paix prient dans le monde entier pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à une action aussi radicale.

92. Le problème de la Rhodésie du Sud fournit un autre exemple du genre de situation tragique auquel les Arabes doivent faire face depuis 18 ans. Le problème de la Rhodésie du Sud préoccupe les pays d'Asie et d'Afrique et les autres Etats en voie de développement qui en sont à un stade avancé de leur vie politique, lorsqu'ils sont animés par un esprit de fierté nationale et d'indépendance. Mais l'injustice qu'a subie la population de Palestine a été commise dans ces jours malheureux où l'Afrique et l'Asie étaient sous le joug colonial et la proie de divers monopoles étrangers qui les exploitaient. Comme cela s'est produit récemment en Rhodésie du Sud, la puissance coloniale en Palestine s'est dessaisie de ses responsabilités en faveur des terroristes sionistes qui étaient étrangers au pays, créant ainsi une situation qui en fait a permis à ces terroristes de se regrouper, de mener à bien leurs projets et d'usurper les droits des Arabes de Palestine. Des villes et des villages entiers ont été évacués, et des centaines de milliers de gens ont été expulsés de leurs foyers et chassés au-delà des frontières à la suite de menaces, de massacres et d'atrocités.

93. Les organes de propagande internationale du sionisme ont fait de laborieux efforts pour tromper le monde et l'amener à croire que la question de Palestine n'est qu'un problème de réfugiés. Si cette allégation était vraie, les nombreuses années qui se sont écoulées auraient suffi pour réinstaller ces prétendus réfugiés.

94. Les sentiments du peuple de Palestine n'ont pas changé, et maintenant encore, 18 ans après son expulsion, il est plus décidé que jamais à rentrer dans ses foyers. Le sionisme mondial a exécuté son plan, qui était de priver de foyer la plupart des Arabes de Palestine et de pratiquer une politique de discrimination raciale envers les habitants de la Palestine occupée, quelle que soit leur religion. Ainsi, le régime nazi, qui avait été la plaie de l'Europe, a été introduit par le sionisme dans notre région. Tout cela s'est produit tandis qu'à l'étranger les organes sionistes de propagande présentaient cette forme de gouvernement comme un modèle de démocratie et d'égalité.

95. L'ampleur de cette tragédie humaine et la rigueur de ce régime colonial ont poussé les Arabes de Palestine à s'organiser entre eux et à annoncer publiquement la création de leur organisation, l'Organisation de libération de la Palestine. La propagande sioniste a essayé de répandre l'idée que cette organisation est un instrument de terrorisme et de sabotage. Cela n'a rien de surprenant, car les colonialistes ont toujours considéré les mouvements de libération comme une variante du terrorisme et du sabotage.

96. Le Koweït estime que la question de Palestine constitue un élément de la cause nationale et du destin national de toute la nation arabe. Il donne donc

son appui le plus entier à ce mouvement de libération et se tient au côté du peuple de Palestine dans sa lutte sacrée pour libérer son pays usurpé par le colonialisme sioniste.

97. Le monde a soif d'une paix permanente qui ne peut s'établir que sur la base de la justice. La puissance de l'opresseur et les forces du mal qui le soutiennent n'ont pas sapé la volonté des Arabes de Palestine et ne les ont pas amenés à se résigner. Comment pouvons-nous leur demander d'accepter un fait accompli? La question de Palestine ne peut trouver une solution que sur la base du droit et de la justice, qui exigent que les réfugiés soient rapatriés et rétablis dans leurs droits.

98. Le fait de donner assistance à cette puissance coloniale qui agit par l'intermédiaire des autorités sionistes en Palestine occupée constitue une reconnaissance de l'oppression, un appui à l'agression et un total mépris pour le droit et la justice tels qu'ils ont été solennellement proclamés par la Charte des Nations Unies.

99. Les services fournis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies constituent le minimum que puisse faire notre organisation pour les réfugiés arabes. La responsabilité du sort des réfugiés incombe nettement aux Nations Unies, qui ne sauraient se soustraire à leurs obligations. Nous devons déplorer que la marge de subsistance fournie par l'Office soit maintenant menacée par une conjuration ourdie dans les cercles sionistes et colonialistes pour réduire les crédits alloués à l'Office et refuser leur ration à des milliers de personnes qui ont besoin de cette forme d'assistance. On peut certes commettre un crime, mais il est inhumain de persévérer dans le crime et de continuer à prendre un plaisir sadique à torturer la victime. Or, c'est précisément ce que font en ce moment même le sionisme et ses sympathisants, car pour eux les 6 cents consacrés à la nourriture, aux soins médicaux et à l'éducation créent un danger qu'il convient d'écartier. En même temps ils voudraient nous faire prendre pour légitime et régulier que les organismes sionistes, surtout aux Etats-Unis, récoltent des millions et des millions de dollars de contributions, dollars qui sont transformés en armes mortelles et servent à consolider la base colonialiste en Moyen-Orient.

100. L'injustice qu'a subie le peuple de Palestine aux mains des terroristes sionistes restera dans l'histoire des Nations Unies une preuve ineffaçable du complot criminel fomenté par les puissances coloniales et leurs hommes de main. Les dix dernières années ont vu en Asie et en Afrique le triomphe de la lutte nationale contre le colonialisme. La population de Palestine, dont les aspirations sont représentées par l'Organisation de libération de la Palestine, est décidée à reconquérir ses droits et à revenir dans sa patrie usurpée.

101. L'Office est le seul lien qui unisse encore 1 200 000 Palestiniens aux Nations Unies. La responsabilité de maintenir cet organisme incombe aux Nations Unies, et plus particulièrement à celles des grandes puissances qui ont joué un rôle décisif dans ce complot colonial et ainsi créé le problème des

réfugiés. Il est par conséquent du devoir des Nations Unies et de ces grandes puissances de consolider l'Office et de s'opposer aux sinistres efforts faits pour le dissoudre. Il n'est pas surprenant qu'Israël s'efforce de le supprimer, car sa présence est le fantôme terrifiant et la preuve durable du crime du sionisme et la condamnation de l'existence même d'Israël.

102. Tout le monde reconnaîtra que les fonds de l'Office ne suffisent pas pour assurer la plus maigre subsistance aux réfugiés de Palestine. Nous comptons donc que les Nations Unies prendront toutes les mesures possibles pour protéger les biens arabes en Palestine et les revenus qui en proviennent. Les réfugiés de Palestine, qui attendent avec impatience le jour du retour dans leurs foyers et leur patrie usurpés, repoussent toutes les tentatives faites pour détruire leur identité et abolir leurs droits.

103. Le Sud-Ouest africain est l'une de ces régions que le colonialisme est peu disposé à abandonner, où il s'efforce de maintenir la domination de la minorité blanche sur un peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance. Ce complot colonial ne pourra être déjoué que si des solutions définitives interviennent. Faute de quoi la minorité au pouvoir dans le Sud-Ouest africain persistera dans sa politique coloniale fondée sur l'exploitation et l'apartheid. Les Nations Unies sont depuis longtemps saisies de ce problème; 73 résolutions ont déjà été adoptées par l'Assemblée générale sur divers aspects de la question. Certaines confirmaient les droits de la personne humaine et son droit inaliénable à disposer d'elle-même; d'autres demandaient un boycottage des autorités qui maintiennent le statu quo dans le pays. L'arrêt tant attendu de la Cour internationale de Justice a déçu toutes les nations éprises de justice et de liberté. Le Koweït désire s'associer à tous les autres gouvernements qui ont déploré l'arrêt de la Cour, et il saisit cette occasion pour déclarer qu'il donnera tout son appui à la population du Sud-Ouest africain dans la lutte que mène cette population pour conquérir la liberté.

104. Le Koweït voudrait réaffirmer en cette occasion que l'application des résolutions prises par l'Assemblée générale sur les territoires sous administration portugaise est évidemment la façon constructive de libérer ces infortunés territoires de la domination étrangère.

105. Nous considérons que les questions d'Aden, de l'Arabie du Sud, d'Oman et du golfe Arabe sont nôtres parce que nous faisons partie de cette région. Le rétablissement de conditions normales y est un préalable indispensable au développement économique, social et politique. En tant que question coloniale, la question d'Aden et de l'Arabie du Sud a déjà été étudiée à la Quatrième Commission, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à l'Assemblée générale.

106. Si l'état de choses actuel persiste, la situation dans cette région pourrait présager une explosion violente. Le seul moyen de résoudre ce problème, c'est de reconnaître le droit à la libre détermination

librement exprimé et de permettre à tous les groupes politiques de participer au choix d'une forme de gouvernement. Cette région a longtemps souffert sous une autorité étrangère d'oppression et son peuple a le droit de se donner la forme de gouvernement qu'il préfère.

107. La résolution 2023 (XX) adoptée par l'Assemblée générale sur la question d'Aden au cours de la dernière session reflète fidèlement la situation actuelle dans la région et l'application des paragraphes de son dispositif répondrait aux exigences fondamentales de la justice. Pendant une séance tenue en juin dernier au Caire, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a adopté une résolution réaliste qui précise les meilleurs moyens de résoudre ce problème. Le Koweït voudrait s'associer aux autres pays arabes et à tous les pays épris de paix et de liberté pour appuyer ces résolutions, d'autant plus que nous nous efforçons constamment d'aider nos frères d'Aden et de l'Arabie du Sud à réaliser leurs aspirations.

108. La question d'Oman est dans la région une autre cause d'anxiété. La Quatrième Commission et le Comité politique spécial de l'Assemblée l'ont examinée. L'application de la résolution 2073 (XX) adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa dernière session fournirait la base sur laquelle pourrait être résolu le problème actuel, qui entrave le progrès et le développement de la région. La population d'Oman a un droit inaliénable à l'autodétermination, ainsi qu'elle en a librement manifesté le désir.

109. Le monde suit actuellement avec crainte et anxiété les graves événements qui se déroulent dans l'Asie du Sud-Est. La situation au Viet-Nam évoque pour nous le souvenir de ce fléau de la guerre qui, deux fois en un demi-siècle, a apporté au monde d'indicibles souffrances. Le Koweït est profondément conscient de la tragédie que vit le peuple vietnamien dans sa lutte pour la liberté, l'indépendance et l'autodétermination. Nous croyons que l'orientation prise au Viet-Nam par les événements pourrait entraîner le monde entier dans une immense catastrophe, comme l'a exposé notre Secrétaire général dans de récentes déclarations. Notre politique à l'égard de ce problème ressort clairement de notre respect pour la Charte des Nations Unies, de notre participation au groupe des pays non alignés et de notre attachement à une paix fondée sur le droit et la justice, conformément aux dispositions de notre Constitution.

110. Le Koweït condamne toutes les formes d'intervention étrangère dans quelque partie du monde que ce soit, et en particulier au Viet-Nam. Les pays épris de paix ne peuvent fermer les yeux devant les destructions que cette intervention a apportées à la population vietnamienne. Nous croyons que le Viet-Nam est devenu un champ de bataille sur lequel s'affrontent les politiques des grandes puissances, et dans ce conflit idéologique l'héroïque peuple vietnamien est sacrifié.

111. Nous croyons fermement que l'on ne saurait imposer par la force la paix et la stabilité. La

question du Viet-Nam est avant tout politique et exige une solution politique dans laquelle les droits du peuple vietnamien passent avant toute autre considération. Le Koweït estime que les propositions faites par U Thant pour rétablir la paix au Viet-Nam fournissent un cadre approprié dans lequel doivent être recherchées des solutions positives à ce problème qui met en danger la paix mondiale.

112. Pour le Koweït, les Nations Unies ne pourront pas devenir universelles ni s'acquitter de leur grande tâche universelle pour l'ensemble de la race humaine ni vivre dans les réalités politiques qui dominent aujourd'hui le monde tant qu'elles n'auront pas admis comme membre cette grande nation chinoise avec ses millions d'âmes. On en arrive donc inéluctablement à cette conclusion qu'en excluant des Nations Unies cette grande puissance internationale on ne travaille pas pour la paix dans le monde.

113. Les pays en voie de développement s'efforcent de trouver des solutions à leurs problèmes économiques, qui sont actuellement leur principal souci. En cette troisième décennie de son existence, notre organisation devrait tenter d'accomplir davantage dans ce domaine économique. La première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève en 1965, a représenté une mesure constructive pour lancer les pays en voie de développement sur la voie du progrès et de la prospérité. Néanmoins, pour que soient atteints certains des objectifs fixés — ou même tous — il faut que les pays développés jouent un rôle important. La réussite dépend aussi de la mesure dans laquelle ils apporteront une aide financière, économique et technique aux nations en voie de développement soit par accords bilatéraux, soit par l'intermédiaire des Nations Unies. En prenant part à ce programme, les pays les plus développés serviront aussi leurs propres intérêts, car les bénéfices recueillis dans n'importe quelle partie du monde profiteront également aux régions voisines.

114. Accélérer le développement, accroître la production et améliorer le niveau de vie dans les pays en voie de développement constituent une tâche ardue et de longue haleine qui exige une planification, des recherches, une solvabilité économique et des ressources humaines sur la plus vaste échelle possible et des connaissances techniques de la plus haute qualité. Aussi les objectifs fixés par la CNUCED ne forment-ils qu'une partie du programme général de développement. Il faut appuyer ces efforts par un développement industriel afin de permettre aux pays en voie de développement d'exploiter leurs ressources naturelles et de mettre leur production industrielle en mesure de satisfaire les besoins de leur consommation propre, tout en exportant les excédents vers des marchés étrangers. C'est ainsi qu'ils obtiendront les devises étrangères dont ils ont un si grand besoin.

115. La décision prise par les Nations Unies de réunir un colloque international sur le développement industriel et de créer l'Organisation pour le développement industriel a prouvé que ces nécessités internationales ont été comprises; elle a réaffirmé le désir de notre organisation de chercher pour ces problèmes des solutions positives et constructives,

fondées sur un partage des responsabilités entre les pays développés et les pays en voie de développement.

116. Le Koweït a pleinement conscience de ses responsabilités et de ses devoirs dans ce domaine de la coopération internationale; il aide les pays en voie de développement à améliorer leurs systèmes économiques. Comme preuve supplémentaire de son désir d'assumer ses responsabilités, il se déclare décidé à poursuivre l'œuvre qu'il a déjà accomplie, tant dans le monde arabe, en particulier, que sur le plan international en général. Ce désir profond et sincère du Koweït s'est manifesté à la Conférence sur le développement industriel dans les pays arabes, qui a siégé chez nous au printemps dernier, sur l'invitation de notre gouvernement, avec la coopération technique des autorités compétentes des Nations Unies. Je voudrais à cette occasion dire la gratitude du Gouvernement du Koweït envers les Nations Unies pour l'aide qu'elles ont apportée aux préparatifs de cette conférence et pour le fait qu'elles ont permis d'en appliquer les recommandations.

117. Convaincu de l'importance du développement économique et dans la mesure de ses ressources, le Koweït a fait ce qu'il a pu pour faire appliquer le programme de développement économique dans les pays arabes, en s'inspirant du principe des bénéfices mutuels et en s'attachant à considérer de manière aussi sincère que réaliste les faits de la coopération régionale et internationale. Les résultats heureux de cette coopération entre le Koweït et ses voisins arabes ont encouragé à élargir cette œuvre. Aussi l'Assemblée nationale du Koweït a-t-elle décidé de doubler le capital du Fonds du Koweït pour le développement économique arabe, afin de faire face aux besoins toujours croissants des projets de développement dans la région. Le capital de ce fonds a ainsi été porté à 560 millions de dollars.

118. Permettez-moi de répéter encore que le Koweït a foi dans les Nations Unies et qu'il est dévoué aux idéals de notre organisation, qui sont le droit, la justice et la coopération entre pays, sur la base de l'égalité, dans un monde jouissant des bienfaits de la sécurité et de la paix et imbu d'un esprit de compréhension sincère et altruiste.

119. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que les membres de notre organisation internationale lui apporteront la confiance et l'appui nécessaires pour lui permettre de poursuivre sa noble mission au service de l'humanité et dans la défense de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

120. M. ODAKA (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation de l'Ouganda, je voudrais aussi, Monsieur le Président, vous présenter mes félicitations pour votre élection au poste élevé de Président de cette vingt et unième Assemblée générale. Je suis certain que vos capacités bien connues et votre profonde sagesse s'avéreront des plus précieuses dans nos délibérations sur les graves problèmes inscrits à notre ordre du jour.

121. Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation à la Guyane, pays avec lequel nous avons des liens étroits et satisfaisants. Avant que cette session ne prenne fin, le Lesotho, le Botswana et la Barbade seront devenus indépen-

dants et je voudrais d'avance leur souhaiter aussi la bienvenue au sein de notre organisation.

122. Tous les nouveaux Etats indépendants connaissent ce problème que constitue le renforcement de leur indépendance, mais dans le cas du Lesotho et du Botswana, en raison de leur situation géographique face à la République d'Afrique du Sud, leur indépendance et leur souveraineté seront exposées au danger d'une domination politique et économique par un voisin puissant et hostile. Ma délégation espère très sincèrement que notre organisation prendra les mesures appropriées pour préserver et garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces deux Etats et pour assurer que l'Afrique du Sud ne les annexe pas après leur accession à l'indépendance.

123. Nous avons dit et nous répétons que l'Afrique doit être libre et que tous les Etats non indépendants doivent être libérés. Dans ma déclaration cet après-midi, je traiterai surtout des problèmes que connaît le continent africain. Cela ne signifie pas que nous soyons indifférents aux autres problèmes qui se posent dans le monde. En Afrique, nous voulons la paix et nous voulons voir régner dans le monde des conditions telles que tous les humains vivent dans la paix, la liberté et l'indépendance.

124. Dans ma déclaration de l'an dernier, j'ai attiré l'attention de cette assemblée sur les problèmes que connaît l'Afrique et sur la menace à la paix et à la liberté qui plane sur ce continent. Nous avons adressé un appel à tous, en particulier à la Rhodésie, pour qu'il ne soit pas pris de mesures contraires aux idéals des droits de l'homme, si chers à notre cœur. Pendant l'année écoulée, la situation n'a pas été encourageante, et en Rhodésie elle n'a fait que s'aggraver. En Rhodésie du Sud, une minorité raciste blanche, pour tenter de conserver la domination sur la majorité de la population, a proclamé illégalement l'indépendance en novembre dernier. Malgré l'opposition de la plupart des pays et les sanctions qu'ils ont imposées, ce régime illégal est toujours au pouvoir.

125. L'objectif à atteindre en Rhodésie est clair. Ce qui s'est passé à la réunion du Commonwealth à Londres au début de ce mois exige qu'il soit nettement redéfini. Il consiste à permettre à tout le peuple de Rhodésie d'accéder à l'indépendance et de jouer un rôle effectif dans les affaires de ce pays. Nous avons dit qu'il est possible d'y parvenir seulement sur la base du règne de la majorité. Du fait de la déclaration illégale d'indépendance, il faut, pour atteindre cet objectif, que toutes les nations fassent un effort concerté pour aider à abattre le régime illégal dans le plus bref délai, afin que la population de Rhodésie soit en mesure d'accéder à l'indépendance selon le principe accepté du règne de la majorité.

126. La délégation de l'Ouganda s'est félicitée de voir l'Assemblée générale se refuser à reconnaître ce régime illégal. Nous avons affirmé que la manière la plus efficace et la moins onéreuse d'étouffer la rébellion est et doit être le recours à la force. L'Ouganda affirme que, si le Royaume-Uni y avait eu rapidement recours lors de la rébellion, Smith et ceux qui le soutiennent seraient tombés sans

trop de pertes en vies humaines et en biens dans l'économie rhodésienne, et aussi dans les plus brefs délais. Au lieu de quoi, le Royaume-Uni a espéré que des sanctions économiques volontaires feraient tomber le régime en quelques semaines. Cet optimisme était mal fondé. Les sanctions économiques volontaires n'ont pas réussi à écraser le régime. Les pays qui se sont fait le plus remarquer par la non-application des résolutions de notre assemblée ont une fois de plus fait la sourde oreille à l'appel unanime de cesser tout commerce avec la Rhodésie. L'Afrique du Sud, le Portugal et, hélas, d'autres États encore n'ont pas écouté l'appel aux sanctions volontaires et ont continué à commercer avec la Rhodésie.

127. Bien qu'en Ouganda et dans la plupart des pays qui ont pris part à la Conférence du Commonwealth on continue à croire que la force est la méthode la plus sûre pour mettre fin à la rébellion, nous sommes prêts à accepter la méthode des sanctions économiques, mais, pour que cette méthode ait le moindre effet, la moindre chance de réussir, il nous semble nécessaire que l'Assemblée convienne d'imposer des sanctions économiques obligatoires. Ces sanctions, pour être effectives, ne devraient pas être seulement obligatoires, mais globales. Elles devraient porter non seulement sur les exportations, mais aussi sur toutes les importations, y compris le pétrole. A notre récente réunion de Londres, le Royaume-Uni n'a pas voulu accepter le seul moyen qui nous paraît susceptible de faire tomber le régime Smith. Le Royaume-Uni n'appuie pas l'idée des sanctions globales obligatoires. En raison de ses intérêts économiques en Afrique du Sud, il n'est pas disposé à appuyer la seule solution qui puisse être efficace. Nous le jugeons regrettable.

128. Malgré notre conviction que le recours à la force ou, à défaut, des sanctions obligatoires globales constituent le meilleur moyen possible d'abattre le régime, l'Ouganda est disposé à examiner toutes propositions réalistes que présenterait le Royaume-Uni ou tout autre État comme éléments à faire figurer dans la liste des sanctions obligatoires. Nous tenons cependant à souligner qu'il est nécessaire que toutes les nations consentent des sacrifices si nous voulons abattre le régime minoritaire en Rhodésie. Si les sanctions n'interdisent pas le commerce entre l'Afrique du Sud et la Rhodésie, en particulier pour le pétrole, toutes nos tentatives seront vaines et stériles, car on aura laissé béante la plus grande des échappatoires.

129. Le temps joue contre nous; le temps est le meilleur ami de Smith. Il importe donc que l'on précise la période durant laquelle les sanctions devront être appliquées; sinon, certains États pourraient céder à la tentation de reprendre leur commerce avec ce régime illégal. La chute du régime n'aurait aucun sens si elle n'aboutissait pas à l'indépendance de la Rhodésie sur la base du règne de la majorité.

130. L'Ouganda serait disposé à appuyer la création en Rhodésie, à titre intérimaire, d'un gouvernement provisoire dès la chute du régime illégal. Ce gouvernement provisoire aurait une large base et représenterait tous les éléments de la population. Nous

souhaiterions voir remettre en liberté tous les dirigeants politiques actuellement détenus par le régime illégal, afin qu'ils puissent organiser le peuple de Rhodésie et participer au gouvernement provisoire. Ce dernier devrait également être chargé d'administrer tous les rouages gouvernementaux, y compris la police et les forces armées, et être mis en mesure de le faire par l'Autorité administrante. Dès que le gouvernement provisoire aurait pris le pouvoir en Rhodésie, l'Ouganda serait disposé, en tant que membre du Commonwealth, à participer à toutes consultations visant à la convocation d'une conférence constitutionnelle avant que l'indépendance soit accordée dans des conditions acceptables pour le peuple de Rhodésie.

131. Ce problème de la Rhodésie mérite d'être sérieusement examiné. Il nous semblerait fort regrettable que l'on ne parvint pas à le résoudre. Notre organisation a pour mission de défendre les droits de l'homme et la dignité humaine. Les Nations Unies doivent s'entendre pour faire régner ces mêmes idéals en Rhodésie et en Afrique du Sud. Comme notre organisation est fondée sur la foi en l'égalité des hommes et sur le droit de toutes les nations à la libre détermination, elle a pour devoir de défendre ces principes et de s'opposer aux régimes qui se fondent sur l'idée de la discrimination raciale et sur la persistance de l'exploitation de certains groupes humains par d'autres groupes. C'est pourquoi nous adressons un appel aux Nations Unies pour qu'elles se rendent compte que ce problème constitue un défi moral à l'existence même de notre organisation et qu'elles le considèrent comme tel.

132. Ne pas résoudre le problème de la Rhodésie présenterait un autre danger, celui de voir les territoires actuellement sous autorité portugaise s'engager dans la même voie que Smith et ses racistes. Si aucune solution n'intervient en Rhodésie, il y a lieu de craindre que le Mozambique et l'Angola prennent des mesures similaires et narguent l'opinion publique mondiale. Tout le problème de la décolonisation en deviendrait plus complexe. Cela signifierait que tous les peuples épris de paix auraient à s'efforcer plus longtemps encore de résoudre la question que posent les régimes existant en Afrique méridionale.

133. C'est à la lumière de ces considérations que je passe maintenant à l'autre problème, qui se rattache de très près à celui que je viens de traiter, la question du Sud-Ouest africain. Au nom de ma délégation, je tiens à remercier les gouvernements de l'Éthiopie et du Libéria et les autres membres de l'Organisation de l'unité africaine qui ont fourni un appui financier grâce auquel l'affaire a pu être examinée par la Cour internationale de Justice.

134. La délégation de l'Ouganda en parlera plus tard. Pour le moment, je voudrais déclarer que mon gouvernement soutiendra la proposition de révocation du Mandat et demandera que les Nations Unies assument l'administration directe et adoptent les mesures nécessaires pour redonner vie et vigueur à l'Autorité de l'Organisation sur le Sud-Ouest africain jusqu'à ce que ses habitants soient conduits à l'autonomie et à l'indépendance.

135. Après avoir examiné les manœuvres colonialistes de l'Afrique du Sud dans le Sud-Ouest africain, ma délégation est déçue de constater une fois de plus que le Portugal continue d'opposer un défi au monde et de soutenir la thèse que ses colonies font partie intégrante du Portugal. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de l'Organisation de l'unité africaine, l'Ouganda a rompu tous liens commerciaux et diplomatiques avec le Portugal en raison de sa politique coloniale, et il continuera à s'opposer à ce pays en application de la résolution 2107 (XX) prise le 21 décembre 1965 par l'Assemblée générale, jusqu'à ce que ce pays sente le vent des changements et octroie l'indépendance aux populations opprimées des territoires prétendument portugais.

136. Il est fort inquietant que le Portugal ait réussi à étouffer la lutte héroïque des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée prétendument portugaise grâce à l'aide militaire massive fournie par l'OTAN. Ainsi il a pu non seulement massacrer et bombarder dans ses colonies des populations sans défense, comprenant des femmes et des enfants, mais aussi lancer des attaques contre des États voisins indépendants et pacifiques. Nous ne nous contenterons d'aucune mesure palliative qui n'irait pas jusqu'à contraindre le Portugal à assumer sa responsabilité de puissance administrante en vertu de l'Article 37 de la Charte des Nations Unies et à reconnaître les droits inaliénables des populations de ses colonies en leur octroyant l'autonomie et l'indépendance. Nous demandons au Portugal et à ses amis de revenir sur leur attitude et leur politique. Nous demandons à tous les pays épris de paix, où qu'ils se trouvent, de faire pression sur le Portugal afin qu'il accepte d'acheminer ses territoires vers l'autonomie et l'indépendance, comme l'ont fait d'autres puissances administrantes dans d'autres parties du monde.

137. Les États indépendants en Afrique ont observé, ces derniers mois, un système et une évolution bien définis par lesquels des puissances étrangères ont cherché à intervenir dans les affaires intérieures d'autres États afin d'y exercer une autorité et une influence sur leur politique dans les domaines politique et économique. Une telle ingérence est contraire au principe de la non-intervention dans les affaires des États indépendants et constitue une menace réelle à l'existence et à la souveraineté de nombreux pays d'Afrique. Un grand nombre de nos États ont choisi la politique de non-alignement pour éviter d'être entraînés dans les luttes idéologiques de la guerre froide. Nous voulons qu'on nous laisse tranquilles et libres de décider de notre propre destin, comme nous l'entendons. Nous voulons être libres de coopérer avec tous les pays amis, quelle que soit leur idéologie politique.

138. Je me suis étendu sur les questions coloniales, non parce que je ne considère pas importants les autres problèmes mondiaux, mais parce que la décolonisation de notre continent est un devoir primordial pour nous qui sommes membres de l'Organisation de l'unité africaine, et aussi parce que, bien souvent, ce problème ne reçoit pas autant d'attention dans les déclarations des représentants d'autres

États. Nous pensons aussi que la question qui se pose en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et en Afrique du Sud, outre qu'elle constitue un défi direct au principe sur lequel se fonde l'Organisation des Nations Unies, est aussi un défi direct à l'existence même des États indépendants de notre continent. Ces problèmes menacent de perpétuer les régimes fascistes.

139. Nous avons dit que nous serions heureux de voir se développer des sociétés multiraciales en Rhodésie, au Mozambique, en Angola et en Afrique du Sud. Dans l'Ouganda et dans les États voisins, Kenya, Tanzanie et Zambie, l'expérience de sociétés multiraciales a réussi. Nous croyons que si les populations de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud, du Mozambique et de l'Angola pouvaient oublier l'arrogance de la supériorité raciale pour essayer de vivre ensemble, sur un pied d'égalité, cette expérience y réussirait également. Nous estimons que notre continent peut beaucoup contribuer à prouver non seulement qu'il y a place pour la coexistence pacifique, mais qu'en Afrique des peuples de races, de couleurs et de croyances différentes peuvent jouer leur rôle en développant les ressources dont la nature a doté le continent africain. Par ailleurs, nous pensons que si ces problèmes ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent ils constitueront un danger pour la paix non seulement sur le continent africain, mais dans le monde entier.

140. Le Viet-Nam nous fournit l'exemple d'un pays qui depuis longtemps ne connaît pas la paix. Il nous pose le problème de la guerre froide et des conflits idéologiques. Ceux-ci ont provoqué des souffrances et des pertes de vies humaines. A maintes reprises, des déclarations ont été faites sur l'opportunité de faire passer le conflit du champ de bataille à la table de négociation, mais du fait des conditions posées à un cessez-le-feu, la guerre au Viet-Nam n'a pas seulement continué, elle s'est intensifiée. L'an dernier, ma délégation a adressé un appel à toutes les parties pour qu'elles cessent les hostilités et s'asseient autour de la table de négociation. Une fois de plus, nous leur demandons de cesser les combats et de chercher à donner au conflit une solution pacifique conformément aux accords de Genève de 1954. Nous considérons qu'il s'agit là d'une question politique et que la meilleure réponse consiste à en rechercher une solution plutôt politique que militaire. Ma délégation sera heureuse d'appuyer tout effort sincère venant d'un côté ou de l'autre pour aider à mettre fin à cette guerre et permettre à la population vietnamienne de décider de l'avenir de son pays, conformément à ses droits à la liberté, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté.

141. La solution du problème complexe du Viet-Nam est rendue encore plus difficile par l'absence dans cette assemblée de certaines des parties intéressées, en particulier la République populaire de Chine. L'attitude de mon pays a déjà été exposée et elle n'a pas changé. Si l'on veut que les Nations Unies réalisent leur objectif d'universalité, elles doivent rendre à la République populaire de Chine ses droits légitimes et sa qualité de membre. Ma délégation espère que l'on ne fera plus obstacle à

l'admission de la République populaire de Chine et que le Gouvernement de Pékin, de son côté, n'imposera pas des conditions qui pourraient compliquer son admission.

142. Je voudrais parler rapidement du problème des réfugiés. L'Ouganda est aux prises avec le problème des réfugiés venus des pays voisins du Rwanda, du Soudan et de la République démocratique du Congo. Malgré la modicité de nos ressources, nous leur avons offert asile pour des raisons humanitaires, et nous avons essayé de leur assurer l'essentiel. La présence d'un grand nombre de réfugiés aux frontières de notre pays a été une source de difficultés avec nos voisins. Très souvent, bien que notre gouvernement ait clairement pour politique de ne pas permettre aux réfugiés d'utiliser notre territoire comme base d'attaque contre leur pays d'origine, il s'est trouvé des cas où les activités des réfugiés ont créé des malentendus avec nos voisins. Nous avons eu pour objectif de donner aux réfugiés le choix entre s'installer de façon permanente en Ouganda et se faire rapatrier dans leur pays d'origine lorsque les circonstances s'y prêteraient. Pour réduire les possibilités de friction, nous avons dû éloigner les réfugiés de nos frontières et construire pour eux des camps à l'intérieur. Tout en appréciant l'aide que nous a accordée le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous pensons qu'il serait possible de faire davantage pour nous aider à résoudre ce problème, qui est un problème mondial que n'ont pu résoudre des pays dotés de plus grandes ressources humaines et financières. Nous reprendrons cette question plus en détail dans d'autres réunions qui en traiteront plus particulièrement.

143. Ma délégation voudrait adresser un appel aux pays développés pour qu'ils fassent honneur aux promesses qu'ils ont faites plusieurs fois déjà à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au GATT de réduire les entraves au commerce dans l'intérêt des pays en voie de développement. Lorsque ces promesses se traduiront en actes, le fossé actuel, qui va s'élargissant entre les économies des pays développés et celles des pays en voie de développement, pourrait se rétrécir. De ce point de vue nous apprécions le rôle que jouent les Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement pour accroître les échanges commerciaux entre les pays développés et les pays en voie de développement, en particulier les efforts faits pour favoriser les exportations.

144. Nous accueillons avec faveur la suggestion faite par le GATT que les pays en voie de développement négocient entre eux des concessions tarifaires pour accroître le volume de leur commerce. Mon gouvernement est convaincu que des concessions tarifaires, portant en particulier sur les produits manufacturés et semi-manufacturés, contribueraient énormément au développement du commerce dans nos pays et augmenteraient nos possibilités de faire face à la concurrence des pays plus développés.

145. Pour conclure, je voudrais, au nom de ma délégation, rendre hommage à U Thant, notre Secrétaire général, pour la tâche qu'il a accomplie et qu'il continue d'accomplir. Je suis sincèrement convaincu qu'à notre époque les Nations Unies sont

appelées à jouer un rôle inestimable et que si U Thant conservait son poste de Secrétaire général ce serait un bienfait pour l'Organisation. Je voudrais donc reprendre ici l'appel que mon Président et les autres chefs de gouvernement du Commonwealth ont adressé à U Thant pour l'amener à revenir sur sa décision, et laisser ainsi l'Organisation le maintenir à son poste.

146. M. ILBOUDO (Haute-Volta): La Haute-Volta joint sa voix à celle des orateurs éminents qui m'ont précédé à cette auguste tribune pour vous présenter, Monsieur le Président, ses plus vives félicitations à l'occasion de votre élection à l'unanimité au poste de Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Nul doute que sous votre sage direction nos travaux seront fructueux et pleins de promesses. L'action dynamique que vous avez toujours menée au sein du groupe afro-asiatique, comme dans celui des Soixante-Dix-Sept, ainsi que le prestige dont vous y jouissez nous assurent, qu'en dépit des quelques nuages sombres qui se profilent à l'horizon, notre session connaîtra une issue heureuse.

147. Les principes qui régissent la politique extérieure de la Haute-Volta ainsi que l'ensemble de sa vision du monde extérieur sont très simples. Ils procèdent de la condition même de mon pays. Jeune Etat émergent d'un lourd passé colonial, il partage encore avec bien d'autres le triste lot du sous-développement. Conscient de cette situation, mon pays, qui se veut réaliste conformément à sa sagesse séculaire, a, depuis les récents événements politiques qui ont marqué le cours de son histoire au début de cette année, renoncé délibérément à la vaine tentation de toute politique de prestige. Dès lors, il a défini et assis sa politique extérieure autour de trois principes fondamentaux essentiellement axés sur les impératifs nationaux, à savoir:

148. En premier lieu, l'intérêt national, entendu comme étant la primauté accordée à la recherche du bien-être maximum pour le plus grand nombre des nationaux;

149. En second lieu, l'indépendance et ses deux corollaires: le respect mutuel de l'égalité absolue des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats;

150. En troisième lieu, la neutralité par laquelle nous proclamons notre ferme détermination de rejeter les influences étrangères et de refuser l'inféodation à l'un quelconque des blocs politiques actuellement existants ou à l'une quelconque des grandes puissances de l'heure.

151. La diplomatie voltaïque, qui respecte scrupuleusement ces principes tant dans les relations de la Haute-Volta avec les autres Etats qu'au sein des organisations internationales, entend exiger de ceux-là la réciprocité à son endroit.

152. Pays largement ouvert aux grands espaces à l'intérieur des terres, la Haute-Volta constitue un carrefour très passant et naturellement dédié à une vocation internationale. Aussi, dans le domaine de la coopération internationale, est-elle disposée à tendre la main à toutes les nations qui désirent coopérer

avec elle dans le respect de l'égalité et de ses options fondamentales. A cet effet, qu'il me soit permis de rappeler la déclaration de politique générale de notre président, le lieutenant-colonel Sangoulé Lamizana, lors de la célébration du sixième anniversaire de l'indépendance de la République:

"Avec la certitude de refléter les aspirations profondes de notre peuple, je voudrais rappeler à l'occasion de cet anniversaire les données fondamentales de notre politique extérieure. Dans nos relations avec le monde extérieur, notre principal souci est de vivre en paix et en harmonie avec nos voisins d'abord et, ensuite, avec tous les autres peuples du monde épris de justice et de paix."

153. Par souci de réalisme et d'efficacité, nous avons toujours estimé que, dans les relations internationales, il fallait procéder par étapes successives si l'on voulait donner aux institutions une certaine viabilité. C'est pour cette raison que les organisations régionales et sous-régionales se présentent à nos yeux comme la meilleure voie possible vers la réalisation de l'unité continentale et de notre intégration à l'ensemble du reste du monde. La réaffirmation de notre appartenance aux diverses organisations sous-régionales et régionales, au lendemain des journées révolutionnaires du mois de janvier 1966, résulte de cette conviction. Par ces institutions, nous nous élevons insensiblement vers l'Afrique et ensuite vers le monde à travers l'Organisation mondiale qui nous convie aujourd'hui dans cette noble enceinte.

154. Ma délégation voudrait examiner rapidement, en précisant sa position à leur sujet, certains problèmes auxquels l'Organisation doit actuellement faire face. C'est devenu un truisme patent de dire que le problème essentiel de notre époque est celui de la paix et, qui plus est, de sa préservation. L'une des tâches capitales assignées à notre organisation, aux termes de la Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité collectives.

155. Mon pays, comme l'ensemble des pays du tiers monde, est résolument engagé dans la recherche obstinée de la paix, condition sine qua non de la solution de leur développement économique et de leur survie.

156. Les progrès extrêmement révolutionnaires réalisés ces dernières années dans le domaine des armements et du perfectionnement des engins de destruction massive rendent encore plus actuel ce rôle de l'Organisation et la préoccupation de tous les pays du monde épris des nobles idéaux de paix et de justice. D'autre part, l'expérience malheureuse des deux dernières guerres a prouvé que, désormais, l'ère des petites guerres locales est révolue. Les conflits armés les plus limités menacent désormais d'éclater à tout moment en véritables conflagrations généralisées, dans le contexte actuel des imbrications des relations internationales.

157. C'est pourquoi mon pays suit avec une inquiétude constante la guerre du Viet-Nam, qui prend chaque jour des proportions de violence et de cruauté excessives. Nous pensons et continuerons de penser qu'il ne sera jamais possible de trouver une solution militaire au problème vietnamien. A notre humble

avis, la seule solution définitive réside dans une table ronde de toutes les parties intéressées à cette douloureuse affaire. C'est pourquoi nous lançons solennellement un appel à toutes les parties qui, directement ou indirectement, ont une responsabilité dans cette guerre afin qu'elles mettent tout en œuvre pour préparer l'avènement d'une atmosphère favorable à une solution négociée et équitable du problème, conformément aux vœux et aux aspirations légitimes du peuple vietnamien.

158. En d'autres points du globe existent des foyers explosifs susceptibles de dégénérer rapidement en conflits ouverts et généralisés. C'est le cas tout particulièrement de la zone névralgique du Moyen-Orient. Là, dans les relations entre Etats, seul le respect des principes de base de la Charte — à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et la renonciation au recours à la force pour le règlement des conflits frontaliers — peut apporter une coexistence pacifique dans cette région. C'est dans cette même conviction que ma délégation recommande, dans le pénible conflit permanent qui y oppose l'Etat d'Israël aux pays arabes, le principe du dialogue en vue de parvenir à une solution transactionnelle acceptable pour les deux parties.

159. Tout près de nous, sur le continent africain, se joue une tragédie sans précédent. Des milliers de nationalistes combattant pour la liberté tombent chaque jour sous les balles des colonialistes portugais ou des colons racistes de Rhodésie ou de l'Afrique du Sud. D'autres, sans nombre, croupissent dans les cachots pour avoir eu le courage de dénoncer le système honteux et humiliant du colonialisme portugais ou la politique raciste et intolérable des colons blancs de Rhodésie ou de l'Afrique du Sud.

160. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, mon pays apporte et apportera toujours son soutien moral et matériel aux combattants en Angola, au Mozambique, en Guinée Bissau, aux îles du Cap-Vert, en Rhodésie du Sud et dans le Sud-Ouest africain, et ceci jusqu'à ce que toute la partie de l'Afrique encore sous domination étrangère recouvre son indépendance. La stabilité du continent est à ce prix. Il n'est de doute dans l'esprit de personne que l'Afrique actuelle vit sous le spectre de la menace permanente d'une explosion de violence, par suite de la nécessité inéluctable de la liquidation définitive des derniers bastions du colonialisme par des guerres de libération nationale et devant la révolte des peuples africains humiliés et meurtris dans leur chair par l'inhumaine pratique de la politique d'apartheid.

161. Le tableau s'assombrit davantage lorsque l'on songe que le Gouvernement raciste de Rhodésie n'a pu proclamer unilatéralement son indépendance qu'en misant sur la complaisance de l'ancienne puissance coloniale et l'appui de son alliée et voisine, l'Afrique du Sud, qui vient de se doter d'un nouveau chef de gouvernement peu embarrassé de scrupules et capable des plus abominables débordements de violence, d'intolérance et de cruauté.

162. Dans le cadre général de la campagne pour la paix, notre organisation devra également s'efforcer

de trouver une solution équitable à l'ensemble des problèmes des pays divisés, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de la Chine, de la Corée ou du Viet-Nam. Nous devons examiner ces problèmes très froidement en dehors de toutes considérations d'ordre idéologique. Les peuples de ces divers pays se voient imposer une division arbitraire et il serait dangereux de régler le sort définitif de ces peuples au mépris de leurs aspirations légitimes.

163. Le peuple de Chine, les peuples allemand, coréen, vietnamien aspirent chacun de leur côté à reconstituer une nation une et indivisible. C'est dans cette perspective et pour répondre aux lointains mais réels vœux des peuples intéressés que mon pays pense qu'il ne doit pas y avoir respectivement plus d'un siège dans notre organisation pour la nation chinoise, l'Etat allemand, coréen ou vietnamien.

164. Nous estimons qu'un effort doit être fait pour éliminer les sources de tensions internationales que ces pays divisés représentent dans le monde actuel. Pour cela, il suffit de faire justice à ces peuples en leur donnant la possibilité de décider librement de leur destinée conformément aux principes de l'autodétermination et des droits de l'homme.

165. Enfin ma délégation estime que, dans le cadre de la préservation de la paix, un effort sérieux doit être fait dans l'extension et la propagation des zones de paix. C'est dans cette perspective que mon pays est résolument engagé aux côtés des Etats africains qui luttent pour obtenir que l'Afrique demeure une zone dénucléarisée et neutre. Les peuples d'Asie et d'Afrique ont fait l'expérience malheureuse des deux dernières guerres. Entraînés bien malgré eux dans un conflit où ils n'étaient pour rien, ils firent la guerre au service d'autres, pour les intérêts d'autres. Soucieux de ne point avoir à revivre cette douloureuse expérience, ils savent d'autre part qu'une nouvelle guerre anéantirait à jamais leur chance de développement. Aussi gardons-nous le ferme espoir que leur appel sera entendu.

166. En tout état de cause, ma délégation lance un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles se penchent sérieusement sur le problème de la cessation totale des essais nucléaires et les invitent instamment à établir, dans les plus brefs délais, le mécanisme permettant de parvenir à un désarmement complet et contrôlé. Dès lors, il s'avérerait indispensable de détruire les armes et engins de destruction massive existant actuellement avant qu'ils ne détruisent leurs auteurs.

167. Aux fins de permettre à l'ONU de jouer efficacement son rôle d'instrument de la paix, nous pensons qu'elle doit être dotée des moyens matériels nécessaires pour les opérations de maintien de la paix. La question est d'autant plus importante que la crise financière actuelle mine et menace l'existence de notre organisation. Dans ce domaine, les espoirs restent minces et les perspectives d'avenir assez sombres. En effet, l'effort fourni par les Etats Membres, grâce au système de contributions volontaires, n'a pas encore permis d'atteindre un montant suffisant pour combler le déficit des années passées, qui demeure important.

168. Je voudrais maintenant aborder rapidement certains problèmes économiques auxquels notre organisation doit faire face. Devant le spectacle alarmant de la détérioration sans cesse croissante des termes de l'échange au détriment des pays en voie de développement, qui aggrave ainsi l'écart continu séparant les pays du tiers monde des pays industrialisés, nous pensons que la solution des problèmes économiques et sociaux de base déterminera en définitive la stabilité de la paix du monde. Les statistiques officielles de notre organisation illustrent cette disparité de manière saisissante. Dix-neuf des pays les plus riches, représentant à peine 16 p. 100 de la population du globe, concentrent entre leurs mains plus de 70 p. 100 des richesses du monde, cependant que d'énormes masses humaines continuent de vivre dans un état de misère et de dénuement quasi absolu. Par surcroît, la situation empirera si l'on n'y remédie au plus tôt, compte tenu du ralentissement du rythme de l'aide internationale que nous avons eu la triste douleur de constater en observateurs impuissants ces dernières années. C'est pourquoi nous avons fait nôtres les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies en vue de relever l'ensemble des niveaux de vie des peuples déshérités.

169. Qu'il nous soit permis en passant de rendre hommage aux efforts du Secrétaire général, M. Thant, dans le cadre de l'action des Nations Unies pour le développement. Le Comité de la planification, créé par le Conseil économique et social [voir résolution 1079 (XXXIX)] et mis sur pied par le Secrétaire général, a permis de recenser les voies et moyens efficaces susceptibles d'orienter et d'organiser les activités de développement pendant que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement montrait le chemin grâce auquel l'homme pouvait mettre les ressources de son génie créateur au service des besoins et des impératifs du développement.

170. La Décennie des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, quelles que soient les déceptions et les désillusions que nous pouvons éprouver à leur endroit aujourd'hui, n'en demeurent pas moins des lueurs d'espoir pour l'avenir. Au demeurant la récente création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [voir résolution 2059 (XX)], chargée d'étudier les importants problèmes de l'industrialisation dans les pays en voie de développement, suscite de grands espoirs dans l'attente de solutions miraculeuses. Aussi appelons-nous de tous nos vœux la solidarité agissante de tous les Etats industrialisés pour coopérer dans le cadre de l'ONUDI à la recherche de solutions pratiques et réellement constructives, afin d'aider à réduire sensiblement le fossé qui sépare les pays ayant atteint des stades de développement différents. Ce faisant, ils feront une contribution supplémentaire à la paix et à la stabilité de notre monde.

171. Aux termes de mes propos, je voudrais enfin dire la joie de ma délégation en voyant la Guyane prendre enfin sa place tant attendue au sein de notre assemblée. La Guyane indépendante évoque dans notre esprit la belle image d'un fruit mûr qui se détache de lui-même du vieil arbre colonial. Puissent tous

les fruits de ce dernier mûrir rapidement et tomber le plus tôt possible, pour le plus grand bonheur des peuples encore sous domination étrangère.

172. Le *PRESIDENT* (traduit de l'anglais). Je donne la parole au représentant de l'Iran pour exercer son droit de réponse.

173. M. *VAKIL* (Iran): Monsieur le Président, je préfère, avec votre permission, réserver au Ministre des affaires étrangères de l'Iran le soin de vous dire, quand il montera à cette tribune prochainement pour prendre part à la discussion générale, toute la satisfaction que le Gouvernement et le peuple iraniens éprouvent à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée. Quant à moi personnellement, vous savez la place que vous occupez dans mon admiration et dans mon affection. Permettez-moi néanmoins de citer les vers d'un poète persan pour les adresser à un homme qui est connu, aimé et respecté dans mon pays comme un des plus grands maîtres de la poésie persane contemporaine:

*A la porte de mon ami,
L'affection m'attire
Pour que j'y repose la tête,
Ne songeant qu'à lui.*

174. Si je monte à la tribune à cette heure tardive, c'est pour répondre d'un mot au Ministre des affaires étrangères d'un pays qui entretient avec le mien les relations les plus amicales. Ce pays, le Koweïl, a également avec nous de grandes affinités spirituelles et culturelles. Néanmoins, le Ministre des affaires étrangères de Koweïl, en parlant d'un golfe qui s'étend au sud du territoire de l'Iran et qui tire son nom d'une province adjacente, a donné à ce golfe le nom de "golfe Arabe". Je voudrais respectueusement lui rappeler que tous les géographes et tous les historiens arabes ont toujours appelé ce golfe le golfe Persique et que les désirs ne peuvent pas changer les réalités.

La séance est levée à 17 h 35.